

PARIS, le 23 juin 2020

**Assurance récolte et droit à réparation des victimes à l'ordre du jour de  
l'espace réservé du groupe RDSE**

Les sénateurs du groupe RDSE ont inscrit dans leur espace réservé du mercredi 24 juin 2020 une proposition de résolution visant à encourager le développement de l'assurance récolte et une proposition de loi relative à la demande d'indemnité au Fonds de garantie des victimes du terrorisme et d'autres infractions.

Dans le cadre du débat relatif à l'assurance récolte qu'a récemment évoqué le ministre Didier Guillaume, la proposition de résolution incite l'ensemble des acteurs du monde agricole à se concerter en vue de d'adopter enfin les mesures indispensables au soutien à un secteur qui souffre de plus en plus des conséquences du dérèglement climatique. Les sénateurs **Yvon Collin**, **Henri Cabanel**, la sénatrice **Nathalie Delattre** et leurs collègues invitent le Gouvernement à travailler à une simplification des contrats d'assurance récolte et à promouvoir leur adaptation aux cultures et aux territoires.

La proposition de loi, portée à l'Assemblée nationale par la députée Jeanine Dubié, vise à simplifier les démarches des victimes afin de renforcer l'effectivité de leur droit à réparation auprès du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions. Le texte entend redonner à la loi son esprit initial, modifié par une décision de la Cour de cassation du 28 mars 2013 qui a modifié le point de départ du délai de la demande, et donc entraîné des difficultés en matière de forclusion. La proposition de loi vise à fixer un délai unique d'un an, qui courrait à compter de l'avis de la juridiction ayant statué définitivement à ce sujet.

Au nom de ses collègues, Jean-Claude Requier souhaite que le Sénat donne une suite favorable à ces deux textes.

Contact presse : 01 42 34 25 00 - [rdse@senat.fr](mailto:rdse@senat.fr)